



EXPÉRIMENTATION « OBJECTIF ZAN » : PROJET DU SYNDICAT MIXTE DU SCOT DE LA VALLÉE DE L'ARIÈGE (09)

CONTEXTE ET ENJEUX

Le syndicat mixte du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de la Vallée de l'Ariège couvre un **territoire urbain, périurbain et rural** dont les deux polarités principales sont Foix et Pamiers. Une partie de ce territoire bénéficie de l'aire d'influence toulousaine tandis que le sud dépend de l'axe pyrénéen. Le territoire présente ainsi trois grands profils : les coteaux du Plantaurel, la Plaine de l'Ariège et le Piémont pyrénéen.

L'un des enjeux majeurs qu'il doit relever réside dans la lutte contre l'artificialisation. Il s'agit essentiellement de **protéger les terres agricoles et naturelles** afin d'assurer la **fonctionnalité des écosystèmes écologiques**, de contribuer à l'**autonomie alimentaire** de la Vallée de l'Ariège et, plus largement, à celle du bassin toulousain.

Le syndicat mixte du SCoT de la Vallée de l'Ariège s'est déjà saisi du sujet du Zéro Artificialisation Nette (ZAN) en fixant un objectif minimal de réduction de 50 % de sa consommation d'**Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (ENAF)** par rapport à 2011. Pour autant, la collectivité souhaite améliorer ses pratiques en visant :

- la diminution de la consommation des ENAF liée aux politiques d'habitat qui représente les deux tiers de l'artificialisation des sols malgré une faible croissance démographique ;
- l'identification et le recyclage des friches¹ ou d'espaces en mutation dans les zones agglomérées ;
- la limitation de l'impact des projets d'énergies renouvelables sans réelle valeur ajoutée ;
- le renouvellement des process d'implantation de nouvelles activités.

Pour cela, il est nécessaire de sensibiliser et d'**acculturer les élus locaux** aux enjeux de la sobriété foncière, écologique et énergétique. Le contexte est favorable car le SCoT, approuvé en 2015, est en cours de révision, et deux collectivités membres du syndicat mixte sont également engagées dans la révision de leur Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi). Ces démarches simultanées fournissent ainsi l'occasion de **réinventer un projet de territoire collectif**, de porter un nouveau regard sur l'aménagement du territoire et sur la manière de consommer le foncier.

¹ Notamment dans la Communauté de Communes du Tarasconais qui dispose de nombreuses friches.



FICHE D'IDENTITÉ ET CARACTÉRISTIQUES



- Région : **Occitanie**
- Département : **Ariège**
- Porteur du projet : **Syndicat mixte du SCoT de la Vallée de l'Ariège**
- Chiffres clés du territoire : **96 communes, 82 000 habitants, 1 080 km²**



OBJECTIFS DU PROJET ZAN

Soucieux de décliner la trajectoire ZAN sur son territoire, le syndicat mixte du SCoT de la Vallée de l'Ariège a élaboré un projet ZAN autour de trois volets :

1. mieux connaître les mécanismes et l'état de l'occupation des sols ;
2. comprendre l'évolution de la consommation d'espaces et de l'artificialisation ;
3. intégrer pleinement la trajectoire ZAN dans le SCoT en cours de révision.

Ce projet est l'un des 22 qui ont été retenus suite à un Appel à Manifestation d'Intérêt de l'ADEME pour faire partie de l'expérimentation « Objectif ZAN » qu'elle pilote. Portées par des collectivités publiques, ces démarches visent à structurer leur réflexion et à engager des actions déclinant de manière opérationnelle la séquence « éviter-réduire-compenser » appliquée à l'artificialisation des sols. À ce titre, il a bénéficié d'un accompagnement méthodologique et technique fourni par des équipes d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) :

- au niveau local : l'Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Toulousaine (AUAT) ;
- au niveau national : CDC Biodiversité qui intervient en complément de l'AMO locale.

OBJECTIFS

- Améliorer la connaissance et l'information sur l'occupation des sols
- Analyser la consommation d'ENAF et l'artificialisation
- Décliner le ZAN dans le futur SCoT

1. Analyser l'occupation des sols

Une **étude qualitative sur l'occupation du sol** a été menée lors de l'actualisation de la base de données de l'Occupation des Sols à Grande Échelle (OCS GE)² produite par l'Institut National Géographique et le Cerema en 2019 et 2022. Dans cette étude, les impacts sur l'artificialisation des sols qui ont été mesurés révèlent notamment un **développement urbain important** depuis les années 2000 dans les fonds de vallées et la plaine de l'Ariège. Les résultats ont également montré une **grande dispersion du bâti**, ce qui déstructure les formes villageoises traditionnelles et altère la productivité agricole. Enfin, les démarches récentes d'intensification urbaine ont été investiguées.

« Dans un contexte où l'urbanisme intercommunal est encore balbutiant, ce SCoT en cours de révision a été l'opportunité de s'inscrire dans l'expérimentation Objectif ZAN pour dépasser les questions quantitatives et faire du foncier un élément clé de son projet.

L'objectif est de construire un urbanisme plus opérationnel, programmatique et réaliste, en insufflant une véritable stratégie foncière à l'échelle de ce grand territoire.

La volonté du territoire est de compléter l'analyse des mécanismes en oeuvre, en le dotant d'outils performants et précis (OCS GE par exemple), outils devant être la première pierre d'une sensibilisation des élus. »

Céline Mariani, directrice du syndicat mixte du SCoT de la Vallée de l'Ariège

2. Analyser la consommation d'ENAF et l'artificialisation

Cette analyse visait à comparer les données sur des millésimes différents (2011, 2013, 2019 et 2022) afin de caractériser les évolutions récentes.

« L'expérimentation s'étant déroulée en parallèle à la révision du SCoT, les objectifs de réduction de consommation et d'artificialisation de l'espace ont été directement retracés dans le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS). Par ricochet, ces objectifs ont été traduits dans le Document d'Orientation et d'Objectifs. Celui-ci a été travaillé au cours de dix comités de pilotage regroupant les élus du syndicat ainsi que certaines personnes publiques associées.

Les questions de limitation de la consommation de l'espace et de sobriété ont été le fil rouge des échanges. Ils se retrouvent donc, de manière explicite ou implicite, dans l'ensemble des parties du document. »

Célia Descargues, chargée de projets Planification à l'Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Toulousaine

3. Décliner les enjeux ZAN dans le Projet d'Aménagement Stratégique du SCoT

La collectivité a validé son Projet d'Aménagement Stratégique en octobre 2023. La méthodologie employée pour son élaboration a été mise en synergie avec celle de l'expérimentation Objectif ZAN, et le syndicat mixte du SCoT de la Vallée de l'Ariège a pu fournir :

- un diagnostic foncier présenté sous la forme d'un cahier nourri par la production de l'OCS GE (2019 et 2022) ;
- une stratégie politique sur le ZAN déclinée directement au sein du Projet d'Aménagement Stratégique du SCoT à l'horizon 2050.

² <https://geoservices.ign.fr/ocsge>



4 POINTS FORTS QUI RENFORCENT L'EFFICACITÉ DE LA DÉMARCHE ZAN

1. Un engagement fort pour la sobriété foncière et l'objectif ZAN à l'horizon 2050, en s'appuyant sur des données précises (OCS GE, fichiers fonciers Cerema) pour suivre et anticiper les dynamiques de consommation et d'artificialisation de l'espace. Le territoire s'était déjà fixé un objectif de réduction de moitié de la consommation d'ENAF par rapport à la décennie précédente.
2. Des études proposant des solutions de densification raisonnée et de renouvellement urbain pour répondre à des dynamiques urbaines contrastées entre le nord du territoire, fortement périurbain, et le sud, plus contraint par le relief mais assujetti au mitage.
3. L'orientation du SCoT en faveur de l'intensification et de la requalification foncière avec le comblement des « dents creuses » ou des actions de requalification de zones économiques vieillissantes.
4. Une bonne lecture des enjeux fonciers, économiques et environnementaux grâce à l'appui des données fiables et actualisées du Cerema ou de l'IGN (données OCS GE).



4 PISTES D'AMÉLIORATION

1. Mettre en place un accompagnement spécifique supplémentaire pour gommer les disparités géographiques au sein des EPCI du territoire de la Vallée de l'Ariège car certaines communes ont peu de fonciers disponibles ou doivent faire face à des contraintes topographiques.
2. Mieux mobiliser l'ensemble des élus sur le ZAN, notamment les élus des communes rurales.
3. Retravailler la cohérence de certaines zones et adapter la consommation d'espaces à la démographie et à l'activité économique en les estimant au plus près des besoins.
4. Diversifier les solutions de mise en œuvre du ZAN en intégrant véritablement les enjeux de renaturation.



FOCUS

Le SCoT a particulièrement tenu compte des transitions paysagères en mettant l'accent sur le traitement des lisières urbaines et en évitant les ruptures brutales entre nature et urbanisation. Ces transitions permettent, entre autres, d'assurer la bonne perméabilité écologique du territoire tout en limitant les conflits d'usages, par exemple entre pratiques agricoles et habitats. Certaines bonnes pratiques mises en œuvre sur le territoire de la Vallée de l'Ariège ont été identifiées et valorisées par le SCoT. La commune de Rieux-de-Pelleport a, par exemple, végétalisé et rendu accessible sa lisière urbaine dans une démarche de transition paysagère.



RÉFÉRENTS ET CONTACTS

SYNDICAT MIXTE DU SCOT DE LA VALLÉE DE L'ARIÈGE

Céline Mariani, directrice

 celine.mariani@scot-va.fr

<https://scot-va.fr>

AMO LOCALE – AGENCE D'URBANISME DE L'AGGLOMÉRATION TOULOUSAINE

Célia Descargues, chargée de projets Planification

Anthony Lherm, directeur des études

 auat@aua-toulouse.org

www.aua-toulouse.org

AMO NATIONALE – CDC BIODIVERSITÉ

Jean Castaing, chargé d'études ZAN

www.cdc-biodiversite.fr

ADEME

Service Aménagement des Villes et des Territoires

 anne.lefranc@ademe.fr

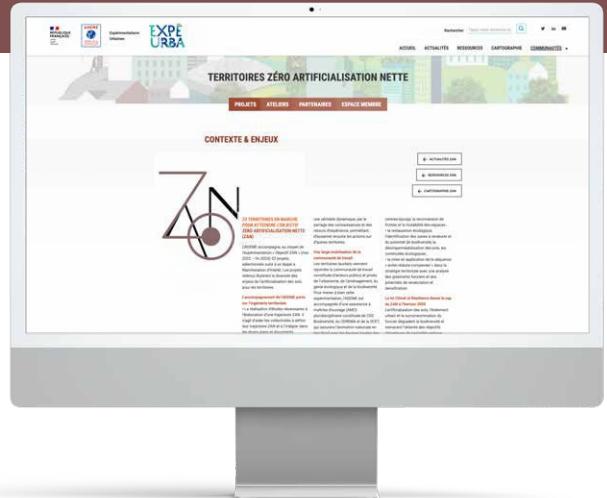
www.ademe.fr

RESSOURCES

- *La sobriété foncière pour atteindre le ZAN, un atout pour les territoires*, Avis de l'ADEME, décembre 2024
<https://librairie.ademe.fr/urbanisme-territoires-et-sols/7857-avis-de-l-ademe-la-sobriete-fonciere-pour-atteindre-le-zan-un-atout-pour-les-territoires.html>
- *« Faire la ville dense, durable et désirable »*, collection Clés pour agir, ADEME, octobre 2022
<https://librairie.ademe.fr/urbanisme-et-batiment/5989-faire-la-ville-dense-durable-et-desirable.html>
- *« Bilan de la recherche sur la multifonctionnalité des sols »*, collection Expertises, ADEME, décembre 2023
<https://librairie.ademe.fr/recherche-et-innovation/6788-le-bilan-de-la-recherche-sur-la-multifonctionnalite-des-sols.html>
- *« Zéro Artificialisation Nette, guide synthétique »*, ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des Territoires, novembre 2023
https://artificialisation.developpement-durable.gouv.fr/sites/artificialisation/files/fichiers/2023/11/ZAN%20DP%202027nov23_VF.pdf

Retrouvez l'ensemble des ressources de l'expérimentation « Objectif ZAN »

<https://experimentationsurbaines.ademe.fr/territoires-zero-artificialisation-nette/>



Credits photos : Syndicat mixte du SCOT de la Vallée de l'Ariège

Au cœur des missions qui lui sont confiées par le ministère de la Transition écologique, le ministère en charge de l'Énergie et le ministère en charge de la Recherche, l'ADEME - l'Agence de la transition écologique – partage ses expertises, assure le financement et l'accompagnement de projets de transformation dans des domaines variés : énergie, économie circulaire, décarbonation de l'industrie, mobilité, bâtiment, qualité de l'air, consommation et production responsables, alimentation durable, bioéconomie, gestion des sols, adaptation au changement climatique et transition juste. L'ADEME mobilise les citoyens, les entreprises et les territoires pour les aider à progresser vers une société plus sobre en carbone et économie en ressources. Résolument engagée dans la lutte contre le changement climatique et la dégradation des ressources, elle conseille, facilite et soutient les initiatives, de la recherche à la diffusion des solutions. Établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC), l'ADEME met également ses capacités d'expertise et de prospective au service des politiques publiques.



Liberté
Égalité
Fraternité



@ademe
www.ademe.fr